Image not found or type unknown

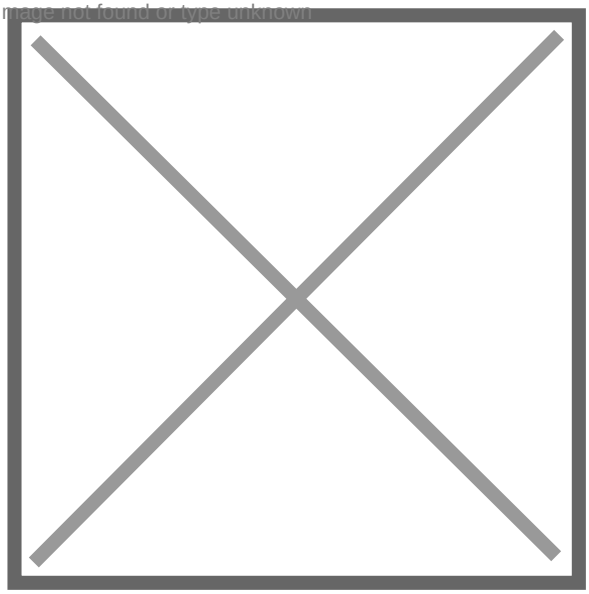

Échanged'un permis de conduit étranger

Par **mkako**, le **17/01/2010** à **22:45**

Bonjour,

je suis d origine georgienne et ça fait six an je suis en france.je suis arrivée comme une jeune-fille au-pair et je suis resté comme étudiante!depuis mon arrivé en france je conduit les voitures avec mon permis georgien et je n'ai pas eu besoin d'échange!il y a trois ans je me suis acheté la voiture et je l'ai assuré à mon nom avec mon permis étranger!aujourd'hui j'ai 0,90 de bonnus!aucun sinistre!je vien de me mariée avec un français et je suis allée a la préfecture pour changer mon permis!je suis incapable de vous decrire comment je me suis senti quand on m'a dit que j'avait pas droit à l'échange car la georgie et la france n'ont pas signer la convantion pour l'échange de permis! et après un an j'avait plus droit conduire la voiture avec mon permis étranger non plus! il faut que je passe les éproves en france!par ce que je sais plus conduire une voiture?meme si ça fait six ans je conduit en france et j'ai jamais eu aucun accident?je vais representer le danger pour la societé après six an d'experiance et d encienité du permis?si non pourquoi j'ai pas droit de continuer conduire ou échanger de permis?je comprent pas?ou si la france ne reconnai pas la validitée ou la fiabilitée de permis de la georgie alors pourquoi il nous laisse droit de conduire avec le permis georgien!dit moi que-ce qu'il change dans mes connaisence du code de la route et conduit après mon mariage?les femme mariée devient bete?
il n'y a pas la logique dans tout ça!
comment on peut se permettre de se manqué de gens comme ça! je ne commprent pas!
est-ce que vous pouvai m'éxpliquer s'il vous plait!
et surtout me dire s'il y a une solution dans mon cas!
je vous remerci en avence pour votre attantion et votre reponce!
en attandent de votre reponce,
cordialement
mk

Par **Tisuisse**, le **18/01/2010** à **08:46**

Bonjour,

Heureusement que, durant toutes ces années, vous n'avez occasionné aucun accident dont vous auriez été responsable. En effet, votre permis géorgien n'étant pas valable en France au delà de 1 an de résidence dans notre pays, vous étiez considérée comme "sans permis", donc "sans assurances".

La seule solution consiste à passer votre permis français. Pas d'autres choix. Seule l'épreuve du code de la route sera peut-être délicate, mais certainement pas insurmontable vu votre expérience, compte tenu des subtilités de notre droit routier. L'examen de la conduite, lui, je pense, ne posera pas de difficulté.

Bonne chance.

Par **mkako**, le **22/01/2010** à **22:17**

merci beaucoup pour votre reponse! meme ce que j'entenr de tout le monde!
et je trouve ça extrement injuste(pour pas utilisé un autre mot)!
consernent de changement de mon permis ce que vous dit que il falait le changer après un an ne pas vrai,parce que on n'es pas obliger changer le permis ou passer quand on à un carte séjour d'éleve-étudiant!je suis obliger le changer dans un an avenir après mon mariage!
je vous remerci quand meme pour votre reponse!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés